



Paris, le 5 décembre 2019

INSTITUT FRANÇAIS DE LA MER

COMMUNIQUE

L'Océan, bien commun de l'Humanité, premier objectif et premier pilier de la stratégie maritime de la France.

« La vision maritime que la France doit développer est claire : l'océan est un bien commun de l'humanité... Un bien placé sous notre responsabilité collective et individuelle, de la haute mer aux eaux territoriales. »

Cette déclaration du Président de la République aux Assises de l'économie de la mer à Montpellier le 3 décembre 2019, est fondatrice.

Elle porte un engagement qui marque une évolution profonde de la perception de l'importance majeure des océans dans la régulation des grands équilibres climatiques et écologiques de la planète.

Portant sur l'ensemble des mers, elle exprime une volonté stratégique sur le rôle que la France entend jouer afin de promouvoir la responsabilité de tous les Etats pour la protection des océans et notamment de ceux qui disposent d'une part de souveraineté et de juridiction sur des espaces maritimes.

Fruit d'une longue réflexion de l'Institut Français de la Mer, approfondie dans deux colloques de 2015 et 2017, le concept « d'Océan bien commun de l'humanité » a été l'objet, en juin 2018, d'un « Appel » porté par Catherine Chabaud avec des personnalités très diverses du monde maritime et de la recherche scientifique marine.

L'Institut Français de la Mer se félicite que cet appel reçoive aujourd'hui un large écho au plus niveau de l'Etat.

Il s'agit d'une avancée majeure qui, selon les propres mots du Président de la République, doit placer notre pays « à l'avant garde dans les instances internationales ad hoc pour la défense et la protection de l'océan ».

INSTITUT FRANÇAIS DE LA MER

association reconnue d'utilité publique – décret du 15 juin 1979
47, rue de Monceau – 75008 Paris – 01 53 89 52 08 – association.assifm@sfr.fr